



# Conseil économique et social

Distr. générale  
12 décembre 2022  
Français  
Original : anglais

---

## Commission de statistique

### Cinquante-quatrième session

28 février-3 mars 2023

Point 3 j) de l'ordre du jour provisoire\*

**Questions soumises pour examen et décision :**  
**classifications statistiques internationales**

## Comité d'experts en classifications statistiques internationales

### Note du Secrétaire général

En application de la décision 2022/324 du Conseil économique et social et de la pratique établie, le Secrétaire général a l'honneur de transmettre à la Commission de statistique le rapport du Comité d'experts en classifications statistiques internationales. Le Comité d'experts y présente les travaux qu'il a menés sur l'élaboration et l'application de classifications statistiques internationales dans divers domaines et sur la coordination des classifications et la révision de la famille internationale des classifications. Il fait également le point sur les travaux de ses équipes spéciales, notamment la révision de la Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique et la révision de la Classification centrale de produits. Les mesures que la Commission de statistique est invitée à prendre figurent au dernier paragraphe du rapport.

---

\* E/CN.3/2023/1.



# Rapport du Comité d'experts en classifications statistiques internationales

## I. Introduction

1. À sa trentième session, tenue du 1<sup>er</sup> au 5 mars 1999, la Commission de statistique a dans un premier temps chargé le Comité d'experts en classifications statistiques internationales de renforcer la coopération dans le domaine des classifications internationales et de veiller à l'harmonisation et à la convergence des classifications dans le corpus international des classifications statistiques (E/1999/24, chap. VII). Ce mandat a été revu et confirmé à nouveau par la Commission à sa cinquante-deuxième session, en 2021 (voir E/2021/24-E/CN.3/2021/30).

2. Le présent rapport résume les travaux menés par le Comité conformément aux demandes formulées par la Commission de statistique dans ses décisions 53/125 (E/2022/24-E/CN.3/2022/41, chap. I, sect. C), notamment la finalisation de la structure révisée de la Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique (CITI), la finalisation de la révision de la Classification centrale de produits (CPC), le début de la révision de la Classification internationale type des produits énergétiques, l'élaboration d'un plan de mise à jour et de mise en œuvre de la Classification des fonctions des entreprises, le début de la révision de la Classification des fonctions des administrations publiques (COFOG) et l'élaboration d'une proposition de cycles de révision plus fréquents et plus réguliers pour les classifications statistiques internationales.

3. Le rapport récapitule les principales activités que le Comité a menées en 2022. En particulier, il présente les résultats des discussions qu'il a eues à la session tenue à New York du 25 au 28 octobre 2022, au cours de laquelle il a examiné l'état d'avancement de la révision de la CITI, de la CPC, de la Classification internationale type des produits énergétiques et de la Classification des activités statistiques et l'état d'avancement de l'élaboration de la classification internationale de la violence contre les enfants et de plusieurs autres classifications. Le résultat de cet examen est inclus dans le présent rapport. Les mesures que la Commission de statistique est invitée à prendre sont présentées dans la section VI ci-dessous.

## II. Activités menées par le Comité d'experts

4. Le Comité d'experts en classifications statistiques internationales est l'organe central de coordination pour les travaux sur les classifications statistiques internationales qui relèvent de la responsabilité de la Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat et se charge également de la coordination et de l'examen d'autres classifications statistiques internationales qui relèvent de la responsabilité d'autres organisations internationales et qui ont été proposées pour adoption par la Commission de statistique. Il travaille à assurer l'harmonisation et la convergence dans le développement des classifications au sein de la famille internationale des classifications statistiques.

5. Le Comité a tenu sa première réunion en présentiel depuis 2017 à New York du 25 au 28 octobre 2022 afin d'examiner l'état d'avancement des travaux de ses équipes spéciales sur la révision de la CITI, de la CPC, de la Classification internationale type des produits énergétiques et de la Classification des activités statistiques. Il a approuvé deux classifications qui avaient été soumises pour adoption en tant que normes internationales, à savoir la Classification des activités statistiques révisée et la classification internationale de la violence contre les enfants.

### III. Activités des équipes spéciales

#### A. Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique

6. Comme suite à la décision 53/125 de la Commission de statistique (voir [E/2022/24-E/CN.3/2022/41](#)), l'équipe spéciale chargée de la révision de la CITI a poursuivi ses travaux à l'occasion de plusieurs réunions virtuelles tenues en 2022 et de discussions en ligne, afin de répondre aux commentaires issus de la consultation mondiale organisée du 18 janvier au 22 février 2022. Elle a finalisé la structure de la CITI au niveau à quatre chiffres (classes). Une fois la structure approuvée, elle parachèvera les notes explicatives sur la base de la structure révisée de la CITI. Les travaux seront effectués conjointement avec la mise à jour des notes explicatives de la Nomenclature générale des activités économiques dans les communautés européennes (NACE), afin de maintenir la cohérence et l'homogénéité des deux classifications. Les travaux relatifs aux notes explicatives devraient être achevés en avril 2023 et ceux relatifs à la publication de la CITI et à l'élaboration d'un index alphabétique et d'une correspondance avec la quatrième révision de la CITI devraient quant à eux être bouclés en fin 2023.

7. Le Comité d'experts en classifications statistiques internationales a examiné la structure révisée de la CITI et son processus de préparation lors de sa réunion d'octobre 2022 avant de l'approuver par la suite. La Commission de statistique est invitée à adopter la structure de la CITI (cinquième révision) comme classification statistique internationale des activités économiques et à approuver le calendrier de rédaction de la version finale des notes explicatives, de l'index alphabétique et de la correspondance avec la quatrième révision de la CITI. La structure révisée de la CITI (cinquième révision) sera fournie en tant que document d'information à la Commission.

8. La Commission de statistique souhaitera peut-être recommander que les pays soient encouragés à adopter des versions nationales de la structure de la CITI (cinquième révision) ou à ajuster leurs classifications nationales de manière à ce que les données puissent être présentées selon la structure de la CITI (cinquième révision). En ce qui concerne la version précédente de la CITI, les pays devraient être en mesure de communiquer des données au niveau à deux chiffres (division) de la CITI sans perte d'informations ; c'est-à-dire que les classifications nationales devraient être entièrement compatibles avec ce niveau de la CITI ou il doit être possible de les arranger.

9. Bien que toutes les propositions de changement dans la structure de la CITI (cinquième révision) ne soient pas reflétées dans la structure finale de la classification, elles ont été soigneusement examinées par l'équipe spéciale. Souvent, un travail supplémentaire était nécessaire pour évaluer pleinement la faisabilité et la cohérence conceptuelle de certains changements structurels. L'équipe spéciale a recommandé l'inclusion de certaines de ces questions dans le programme de recherche et considéré que ces questions devraient être réexaminées lors des futures révisions de la CITI. À cet égard, elle a souligné la nécessité de mettre en place un cycle de révision régulier de la CITI et la nécessité de créer une équipe spéciale permanente pour soutenir la maintenance, la mise à jour et la mise en œuvre de la CITI.

10. Le Comité a discuté de la nécessité d'un cycle de révision régulier pour la CITI. Diverses considérations doivent être prises en considération pour élaborer un cycle de révision, notamment une évaluation des cycles de révision des classifications d'activités régionales et des classifications nationales et la révision des cadres

pertinents tels que le Système de comptabilité nationale (SCN). Le Comité a convenu de la nécessité de créer une équipe spéciale permanente sur la maintenance, la mise à jour et la mise en œuvre de la CITI pour apporter un appui à la révision régulière de la classification, y compris le suivi des questions de classification qui apparaissent entre les révisions. L'équipe spéciale permanente sur la CITI sera chargée d'élaborer un cycle de révision de la CITI et une stratégie de mise en œuvre et de maintenance de la CITI. La Commission de statistique est invitée à faire connaître ses vues sur cette proposition.

## **B. Classification centrale de produits**

11. L'équipe spéciale sur la révision de la Classification centrale de produits a tenu plusieurs réunions virtuelles au cours de l'année 2022 afin de faire avancer la discussion et la résolution des questions relatives à la révision de la CPC. Un certain nombre de questions ont été discutées et des propositions de changements dans la CPC ont été approuvées par l'équipe spéciale. Cependant, la discussion n'a pas pu être menée à son terme sur certaines questions, notamment celles liées à la révision de la CITI. Il est donc proposé que la CPC révisée soit parachevée et soumise à la Commission de statistique à sa cinquante-quatrième session, en 2024, plutôt qu'à la cinquante-troisième session comme prévu initialement. Ce report permettra un examen complet des questions en suspens, de l'incidence de la révision de la CITI et d'une meilleure coordination avec le processus de révision de la Classification internationale type des produits énergétiques. La Commission est invitée à exprimer ses vues sur cette proposition.

## **C. Classification des fonctions des entreprises**

12. La Classification des fonctions des entreprises a été approuvée comme classification statistique internationale par la Commission de statistique en 2022. En réponse à la demande de la Commission, le Comité a discuté du plan de maintenance et de mise en œuvre de la classification. Le plan prévoit l'élaboration de tables de correspondance, l'utilisation de la classification dans l'enquête sur la chaîne de valeur mondiale menée par Eurostat dans les pays de l'Union européenne et certains pays de l'Association européenne de libre-échange, et l'élaboration de guides de mise en œuvre pour aider les pays à l'utiliser. Le Comité envisage de remettre en selle l'équipe spéciale sur la Classification des fonctions des entreprises pour soutenir sa mise en œuvre.

## **D. Classification internationale type des produits énergétiques**

13. Comme suite à la demande de la Commission de statistique de réviser la Classification internationale type des produits énergétiques, le Comité a mis en place une équipe spéciale en vue de la réviser et améliorer l'harmonisation entre cette classification et la CPC. Le mandat de l'équipe spéciale a été élaboré et approuvé par le Comité. L'équipe spéciale est composée d'experts en matière de classifications, de statistiques énergétiques, de comptes de l'énergie et de comptabilité nationale. L'équipe spéciale a déjà tenu plusieurs réunions et dressé une première liste de questions pour la révision de la Classification internationale type des produits énergétiques. Il est proposé que la Classification internationale type des produits énergétiques révisée soit soumise à la Commission à sa cinquante-cinquième session, en 2025. Le mandat de l'équipe spéciale est présenté comme document de référence.

## IV. Autres travaux portant sur les classifications internationales

14. Outre les travaux de ses équipes spéciales, le Comité d'experts en classifications statistiques internationales a examiné l'état d'avancement de l'élaboration ou de la révision de plusieurs classifications. Ces questions sont décrites ci-dessous.

### A. Classification des activités statistiques

15. La Classification des activités statistiques a été établie en 2005 par le Bureau de la Conférence des statisticiens européens (CSE). La Classification des activités statistiques était à l'origine une classification régionale pour une utilisation spécifique [base de données sur les activités statistiques internationales administrée par la Commission économique pour l'Europe (CEE)]. Au fil du temps, son utilisation s'est étendue aux organisations internationales et aux pays situés dans diverses régions. En février 2020, le Bureau de la Conférence des statisticiens européens a approuvé la procédure de mise à jour de la classification afin d'inclure les domaines nouveaux et émergents du travail statistique international. Une équipe spéciale a été créée en 2020 pour réviser la classification. Elle comprenait des représentants du Canada, de l'Irlande, du Mexique (président) et de la Nouvelle-Zélande, ainsi que d'Eurostat, de la Division et de la CEE. Au cours de la période 2020-2022, elle a élaboré un projet de classification révisée à l'occasion de nombreuses réunions virtuelles et consultations d'experts.

16. En février 2022, le Bureau de la Conférence des statisticiens européens a recommandé que la Classification des activités statistiques révisée devienne une classification mondiale, étant donné que bon nombre des organisations internationales qui l'utilisent ont une portée mondiale et qu'un certain nombre de pays situés dans diverses régions du monde l'utilisent également. Comme suite à la recommandation du Bureau, une consultation mondiale sur la Classification des activités statistiques révisée a été menée par la CEE et la Division d'avril à mai 2022. La CSE a pris note des observations formulées par voie électronique à cette occasion et prié l'équipe spéciale de poursuivre les travaux engagés pour faire de cette classification une classification internationale, c'est-à-dire pour soumettre la Classification révisée à la Commission de statistique après examen par le Comité, afin qu'elle devienne une classification internationale.

17. Le Comité a examiné la Classification des activités statistiques révisée et son processus de révision et l'a évaluée par rapport au processus d'approbation<sup>1</sup>. Sur la base de cet examen, il a approuvé la Classification des activités statistiques révisée et recommandé à la Commission de statistique de l'approuver en tant que norme internationale, en notant que la Classification des activités statistiques était principalement destinée à des fins analytiques, plutôt que purement statistiques. Le projet de Classification des activités statistiques révisée est fourni en tant que document d'information à la Commission. Le Comité a décidé d'utiliser la version 2.0 de la Classification des activités statistiques pour organiser les classifications de la famille internationale de classification sur le site web correspondant<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Le processus d'approbation consiste en l'examen de la conformité aux exigences de trois documents : les lignes directrices sur les meilleures pratiques pour le développement des classifications statistiques internationales, les critères d'admission dans la famille internationale des classifications et les critères de notation.

<sup>2</sup> Voir (en anglais) <https://unstats.un.org/unsd/classifications/Family>.

## **B. Classification internationale de la violence contre les enfants**

18. La Classification internationale de la violence contre les enfants a été élaborée par le Fonds des Nations Unies pour l'enfance en réponse à la nécessité de disposer de définitions opérationnelles complètes pour toutes les formes de violence contre les enfants. Elle était basée sur la Classification internationale des infractions à des fins statistiques et d'autres classifications connexes. Le processus de préparation a débuté en novembre 2018 et impliqué plusieurs réunions du Groupe d'experts. De mai à octobre 2022, une consultation globale a été menée auprès des pays et des organisations internationales et régionales. Afin de faire participer systématiquement la communauté statistique, la Division a transmis la consultation à tous les organismes nationaux de statistique.

19. Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance a soumis la classification au Comité pour approbation en octobre 2022. Celui-ci a examiné la classification et son processus de révision et l'a évaluée par rapport au processus d'approbation. Sur la base de cet examen, il a approuvé la classification internationale de la violence contre les enfants et recommandé à la Commission de statistique de l'approuver en tant que norme internationale. La Classification internationale de la violence contre les enfants est communiquée à la Commission en tant que document de référence.

## **C. Classification des fonctions des administrations publiques**

20. Comme suite à la demande de la Commission de statistique de réviser la COFOG, le Comité a eu une première discussion sur les questions de la révision à sa réunion d'octobre 2022. À cette occasion, plusieurs membres du Comité ont donné un certain nombre de raisons pour la mise à jour de la COFOG, en particulier celles liées aux réponses aux questions émergentes, telles que les changements climatiques, la biodiversité et l'économie circulaire, et ont dit souhaiter participer au processus de révision. Le Comité a convenu d'organiser une réunion consacrée exclusivement à la révision de la COFOG afin de faciliter une discussion de suivi sur sa révision, sur la liste initiale des questions et sur la mise en place d'un processus de révision. Dans le cadre de la réunion, il y aura une discussion sur la manière d'évaluer si des changements sont nécessaires dans les autres nomenclatures des dépenses par fonction. Il est proposé que le Comité fasse rapport à la Commission à sa prochaine session.

## **D. Classification des fonctions environnementales**

21. Le Comité a été informé de l'élaboration de la classification des fonctions environnementales par Eurostat en tant que classification statistique internationale. Il s'agit d'une classification générique, polyvalente et fonctionnelle utilisée pour classer les activités, les produits, les dépenses et autres transactions liées à la protection de l'environnement et à la gestion des ressources naturelles. Elle regroupe la Classification des activités de protection de l'environnement et la Classification des activités relatives à la gestion des ressources. Elle fait l'objet d'une consultation mondiale<sup>3</sup> dont les résultats, ainsi qu'une classification révisée, seront discutés à la fois par le comité technique du Cadre central du Système de comptabilité environnementale et économique et par le Comité d'experts en classifications statistiques internationales. Une fois approuvée par le Comité d'experts de la comptabilité environnementale et économique et le Comité d'experts en

---

<sup>3</sup> Voir (en anglais) <https://seea.un.org/content/global-consultation-classification-environmental-functions>.

classifications statistiques internationales, la classification des fonctions environnementales devrait être soumise au Bureau de la Commission de statistique à la mi-2023 pour adoption. La Commission devrait donner son avis sur le processus de finalisation et d'adoption de la classification des fonctions environnementales.

### **E. Classification internationale type des professions**

22. Le Comité a été informé de la révision de la Classification internationale type des professions (CITP) par l'Organisation internationale du Travail, l'objectif étant de finaliser et de soumettre la CITP révisée à la vingt-deuxième Conférence internationale des statisticiens du travail, en 2028. Un groupe de travail technique a été mis en place en juin 2021 et trois sous-groupes de travail ont été créés sur la révision et l'amélioration de la structure de la CITP, la révision et l'amélioration des descriptions de groupe, et la modernisation de la CITP. La révision de la CITP tient compte d'un grand nombre des changements qui se produisent sur le marché du travail, liés, par exemple, à la transformation et aux changements technologiques qui affectent le monde du travail, et ce à un rythme plus rapide, à l'émergence de nouveaux emplois, aux tâches qui ont changé (par exemple, l'utilisation de machines et les méthodes de travail), et à la nécessité de plus amples détails dans certains emplois et moins de détails dans d'autres (obsolescence des emplois).

### **F. Classification internationale des infractions à des fins statistiques**

23. Le Comité a été informé des activités entreprises par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour élaborer des outils supplémentaires afin de favoriser la mise en œuvre au niveau national de la Classification internationale des infractions à des fins statistiques. Ces activités comprennent la rédaction d'un manuel de mise en œuvre destiné à guider les États Membres dans le processus d'adoption de la classification, y compris l'élaboration de tables de correspondance pertinentes, l'élaboration de cours en ligne à progression autonome avec des modules dédiés à des catégories criminelles spécifiques (par exemple, la criminalité organisée) et le lancement d'une application pour la classification.

### **G. Norme de classification internationale pour les données administratives sur la traite des personnes**

24. Le Comité a été informé de l'élaboration de la norme de classification internationale pour les données administratives sur la traite des personnes, menée par l'Organisation internationale pour les migrations et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime. Cette classification vise à améliorer l'harmonisation et la comparabilité des données relatives à la traite des personnes. Les travaux ont débuté en mai 2021 par un atelier consultatif réunissant 100 participants représentant les services de l'État, les universités, la société civile et le secteur privé. Depuis, une série de séances de formation et d'ateliers en ligne et en présentiel, auxquels ont participé 200 agents des pouvoirs publics, pour la plupart d'Afrique, d'Asie et du Pacifique, a été organisée. La classification est destinée à devenir une norme statistique internationale et sera donc examinée par le Comité avant d'être soumise à la Commission de statistique.

## V. Travaux futurs et organisation du Comité d'experts en classifications statistiques internationales

25. Le Comité d'experts en classifications statistiques internationales a examiné d'autres domaines de son programme de travail. Il a discuté de la nécessité de revoir et de mettre à jour les trois documents qui constituent la base du développement des classifications et du processus d'approbation des classifications internationales. Ces documents comprennent les lignes directrices des meilleures pratiques pour le développement des classifications statistiques internationales, les critères pour devenir membre de la famille internationale des classifications et les critères de classement. Le Comité a convenu que la révision serait mieux réalisée par une équipe spéciale dédiée, et il a donc proposé qu'une équipe spéciale soit formée pour la mise à jour de ces documents.

26. Le Comité s'est également félicité des efforts déployés par la Division pour remettre en service intégralement la page web sur les classifications nationales et réactiver l'enquête sur les classifications nationales afin de donner un aperçu des classifications nationales (en mettant l'accent sur les classifications d'activités et de produits) et de la mise en œuvre des classifications au niveau mondial, en particulier lorsque des révisions des classifications sont élaborées. Le Comité collabore avec la division en vue d'élaborer une stratégie de suivi des classifications nationales.

27. La modernisation des classifications figure en bonne place dans le programme du Comité et, lors de ses prochaines réunions, il continuera d'envisager des approches nouvelles et innovantes de l'élaboration et de la mise à jour de classifications statistiques internationales et de donner des conseils à ce sujet, l'objectif étant de rationaliser le processus d'examen cyclique, de limiter le temps qui y est consacré et de diminuer le coût qui y est associé.

28. Le Comité continuera d'élargir ses domaines d'intérêt à de nouvelles questions de classification statistique, comme les classifications environnementales, la statistique de la réduction des risques de catastrophe, l'intégration des classifications statistiques et géospatiales et l'incidence des métadonnées, entre autres nouveaux domaines de la statistique officielle. En outre, il étudiera les moyens de promouvoir et de défendre les meilleures pratiques en matière d'élaboration de classifications statistiques dans divers domaines, notamment environnementaux, sociodémographiques et économiques. Il a également été informé de l'accélération des efforts de finalisation de la Nomenclature des fonctions de la consommation individuelle 2018 et de l'élaboration des correspondances pertinentes pour aider les pays à la mettre en œuvre.

## VI. Décisions que la Commission de statistique est invitée à prendre

29. La Commission de statistique est invitée à :

a) adopter la CITI (cinquième révision) et approuver le calendrier de finalisation des notes explicatives et d'élaboration des tables de correspondance ;

b) approuver la création d'une équipe spéciale permanente sur la CITI et d'une équipe spéciale permanente sur la CPC pour la maintenance, la mise à jour et la mise en œuvre continues des classifications et la formulation d'une proposition pour un cycle de révision régulier de ces classifications ;

c) prendre note de l'état d'avancement de la révision de la CPC et approuver le nouveau calendrier de sa révision ;



**d) approuver la Classification des activités statistiques révisée en tant que classification statistique internationale ;**

**e) approuver la Classification internationale de la violence contre les enfants en tant que classification statistique internationale ;**

**f) prendre note de l'état d'avancement de la Classification internationale type des produits énergétiques et approuver le mandat de l'équipe spéciale sur la Classification internationale type des produits énergétiques ;**

**g) donner ses vues sur le processus de finalisation de la classification des fonctions environnementales et son adoption par le Bureau de la Commission de statistique ;**

**h) commenter le programme de travail du Comité d'experts en classifications statistiques internationales, qui comprend la mise en place de la révision de la COFOG, la révision de la stratégie pour l'enquête sur les classifications nationales, la mise à jour du site Web, la mise à jour de la documentation sur les meilleures pratiques et l'approbation, et le travail sur la modernisation.**

---